

Projet éolien des Landes de Bréhinier

Communes de Plénée-Jugon et de Plestan

Bulletin d'information - Février 2024

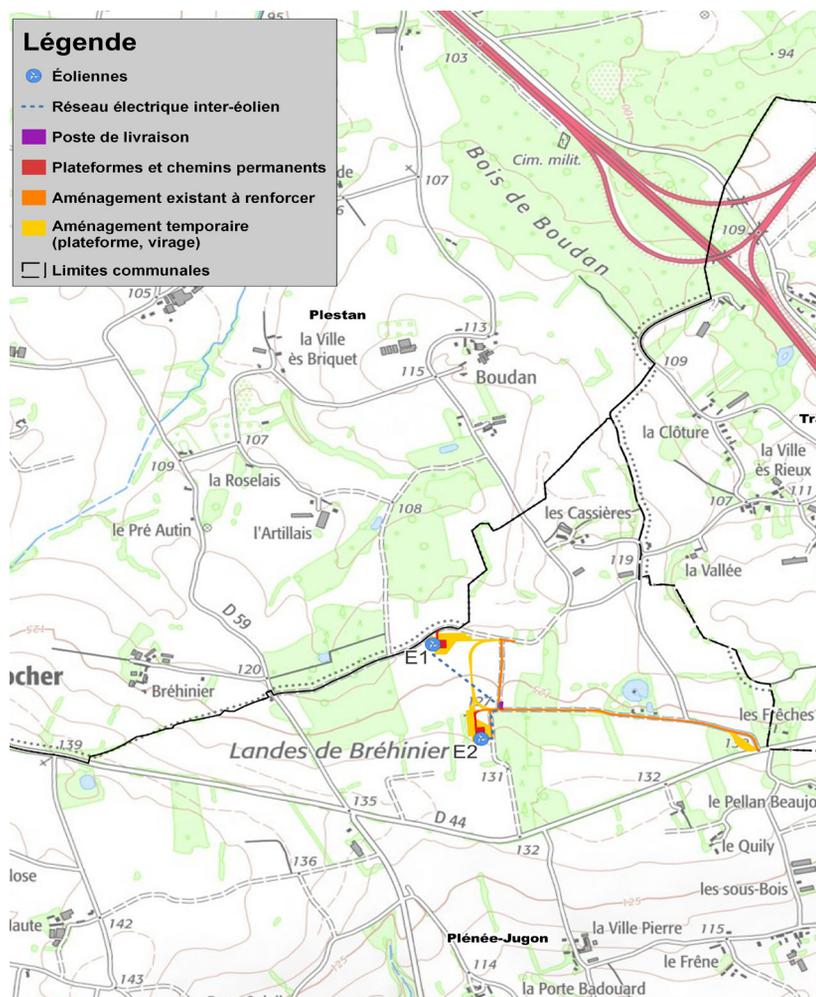
Madame, Monsieur,

Après plusieurs années d'études et d'expertise sur site, le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien des Landes de Bréhinier a été déposé début d'année 2024 auprès des services de la préfecture des Côtes-d'Armor. Une réunion publique s'est tenue le 30 juin 2023 et a permis la présentation du projet retenu aux riverains présents. Ce troisième bulletin d'information vous permettra de disposer de la localisation et des caractéristiques du projet retenu ainsi que des étapes à venir concernant l'instruction du dossier.

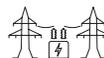
Je reste entièrement disponible pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à me solliciter par email ou téléphone. Mes coordonnées sont au dos de ce bulletin. Pour rappel, une page internet est également à votre disposition pour tout renseignement ou toutes questions.

Guillaume BILLARD
Responsable du projet

Les caractéristiques du projet final



2 éoliennes
6.6 MW par éolienne soit
13.2 MW de puissance totale
maximale



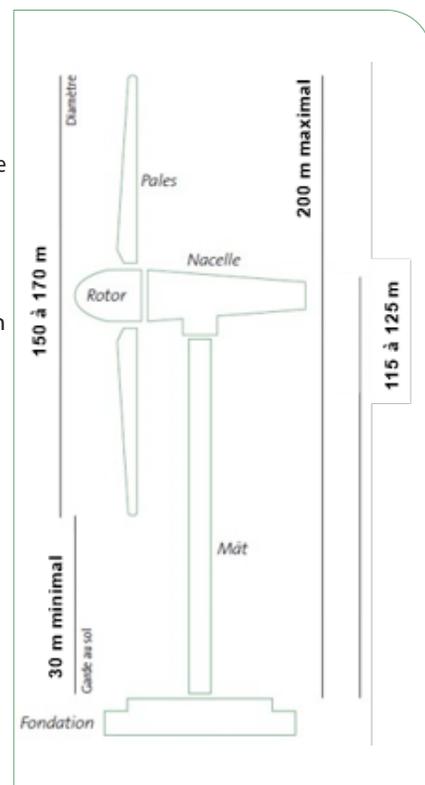
Contribution à la transition
énergétique :
33.5 millions de kWh/an
de production moyenne
estimée d'électricité



Env. 132 000 €/an
de retombées fiscales
réparti entre la
commune, le
département et la région



Env. 15 000 personnes
alimentées en électricité
renouvelable**



ABO
WIND

** Consommation moyenne en France, tous types de
logements et chauffages confondus (Sources: INSEE
/ CRE / RTE)

Historique du projet

2019

Identification d'une zone favorable par ABO Wind.
Premiers échanges avec les élus locaux

2020

Rencontre des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles.
Rencontre des nouvelles équipes municipales.
Mise en ligne d'une page internet dédiée au projet.

2021

Bulletin d'informatin n°1.
Installation d'un mât de mesure de vent sur site.
Lancement des études techniques et environnementales (vent, biodiversité, paysage et acoustique).

2022

Bulletin d'information n°2 et session d'information sur rendez-vous.
Réception des études techniques et environnementales.
Discussion avec les usagers du site, les associations locales, les élus du territoire et les services de l'état.

2023

Conception précise du projet avec choix du gabarit des éoliennes et leur emplacement.
Définition des mesures de réduction et de compensation des éventuels impacts.
Réunion publique d'information.
Finalisation de la rédaction du dossier d'étude d'impacts sur l'environnement.

Février 2024

Dépôt de la Demande en Préfecture.
Bulletin d'information n°3.

Les prochaines étapes
(dates prévisionnelles) :

2024-2025

Instruction de la demande par les services de l'État, dont une enquête publique d'un mois, en vue d'une autorisation préfectorale.

2025- 2026

Construction du parc (hors des périodes environnementales sensibles) .

2026 - 2027

Mise en service des éoliennes en vue d'une exploitation d'environ 20 à 25 ans.



Les spécificités du projet final

La définition du projet éolien des Landes de Bréhinier a été guidée par :

- Un site en dehors des contraintes techniques rédhibitoires (Armée, Aviation Civile, distance aux habitations, etc) et une ressource en vent favorable ;
- La compatibilité des modèles modernes d'éoliennes avec les limitations de hauteur dues aux servitudes aéronautiques civiles ou militaires ;
- L'existence d'un réseau de chemins à proximité et au sein du site, potentiellement à renforcer ou à élargir et permettant l'accès au site tout en limitant la nécessité de créer de nouvelles voies d'accès ;
- Les résultats des états initiaux environnementaux (acoustique, biodiversité, paysage, etc...) qui ont permis dans un premier temps, d'anticiper les incidences potentielles du projet sur son environnement et d'éviter certaines zones, et dans un second temps, de mettre en place des mesures de réduction des incidences qui n'auront pas pu être évitées.



A travers cette démarche itérative, l'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation.

Après l'analyse des incidences par les différents bureaux d'étude, voici les principales mesures définies dans le cadre du projet éolien des Landes de Bréhinier :

Mesures d'évitement et de réduction

- Évitement des sites classés d'importance écologique, des populations et des habitats naturels favorables aux espèces à enjeux ;
- Choix d'emprise des aménagements et de voies d'accès pour éviter les zones humides ;
- Mise en place d'un balisage préventif de mise en défens des zones humides ;
- Adaptation des techniques d'élagages ;
- Aide à la recolonisation forestière ;
- Adaptation du calendrier des travaux au cycle des espèces
- Adaptation du fonctionnement des éolienne sur les périodes d'activité des chaves-souris (crépuscule et aube)
- Mise en oeuvre d'un plan d'optimisation acoustique en application de la réglementation en vigueur



Alouette Lulu



Bleuet



Lucane cerf-volant

Mesures de compensation

- Maintenir des haies favorables à la biodiversité en replantant 200 mètres de haies

Mesures de suivi et d'accompagnement

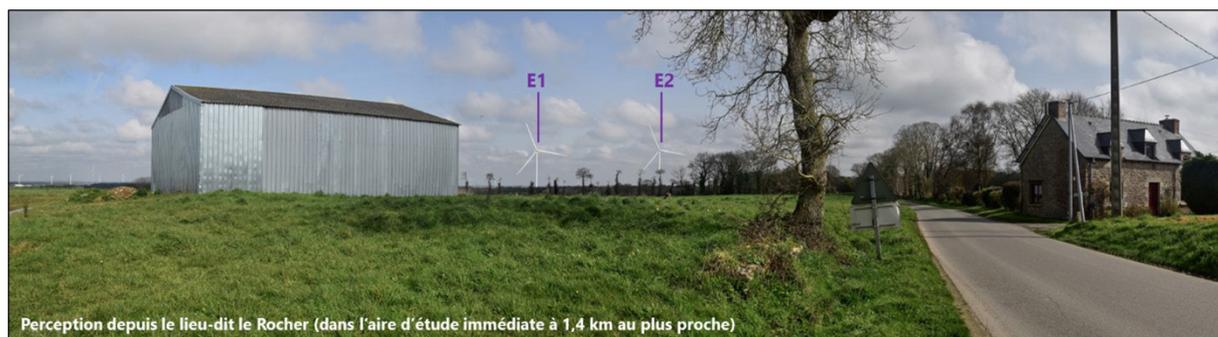
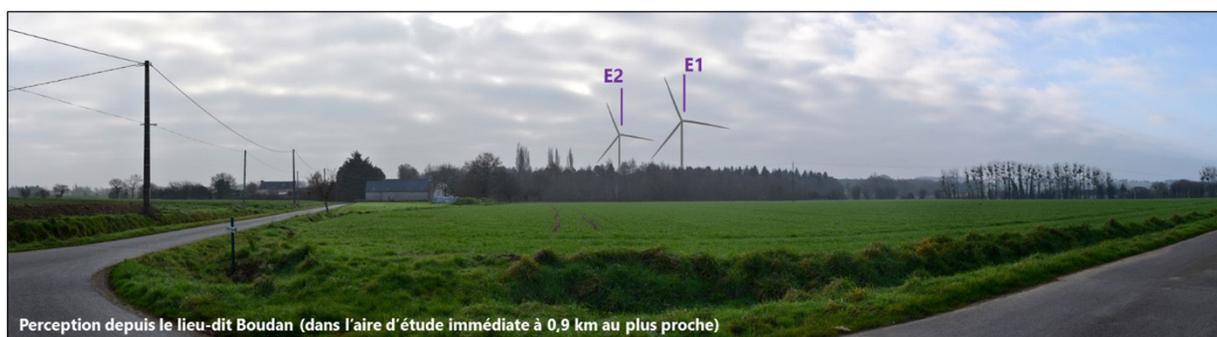
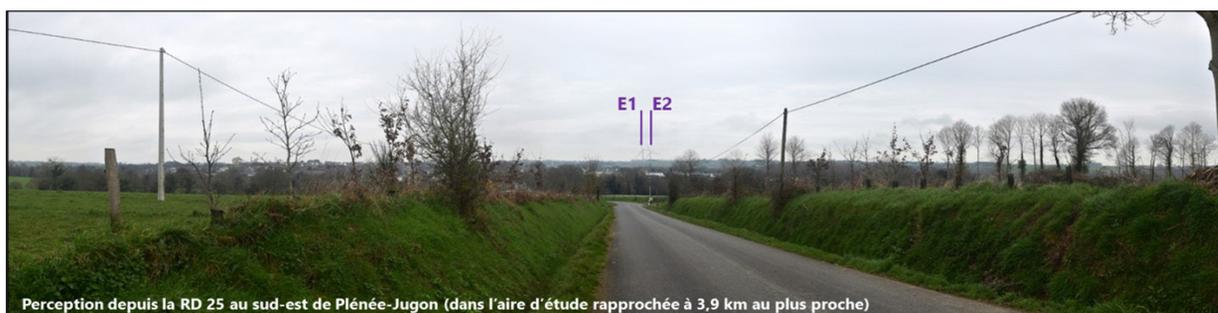
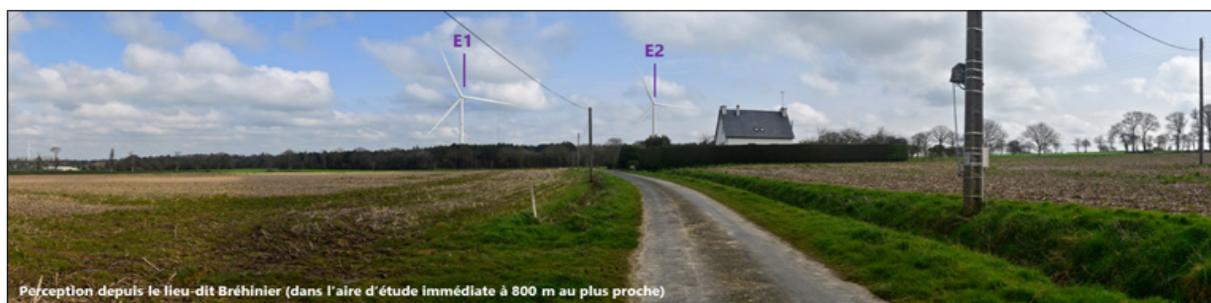
- Suivi de l'évolution des habitats naturels post-implantation des éoliennes ;
- Suivi comportemental et de l'évolution des populations d'oiseaux et de chauves-souris
- Proposition de plantation de haies aux riverains du projet des Landes de Bréhinier ;
- Mise en place de panneaux d'information aux abords du parc éolien ;
- Amélioration du cadre de vie et mise en valeur du patrimoine local de la commune de Tramain ;
- Suivi de l'efficacité des mesures du plan d'optimisation acoustique en phase d'exploitation



Exemple de panneaux d'information

Le projet final en image

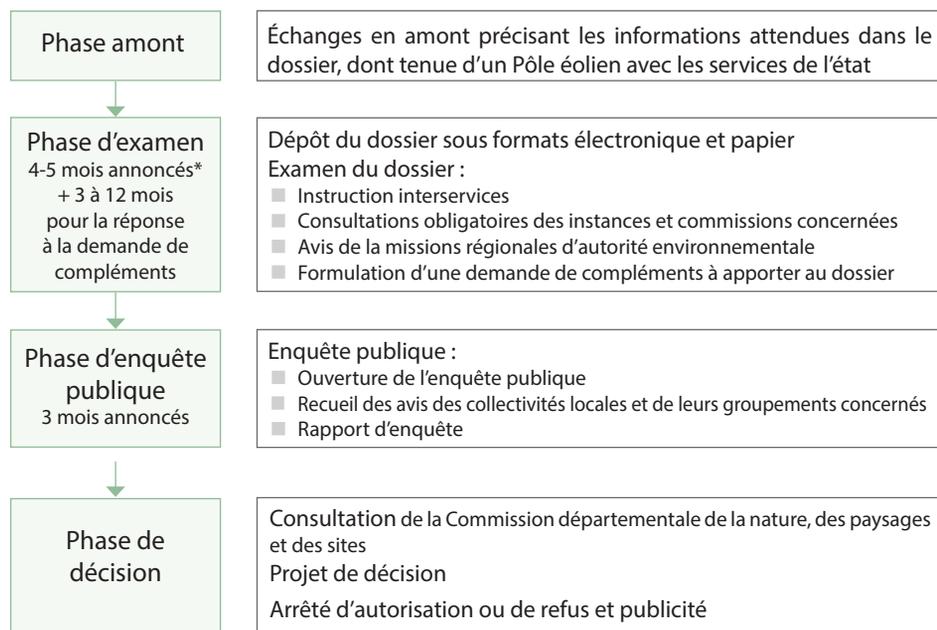
Le bureau d'étude expert en paysage « Sillage » (anciennement « Agence Couâsnon ») a réalisé 41 photomontages pour analyser le projet depuis l'ensemble des points importants du secteur d'étude. Nous vous présentons ci-dessous 4 exemples :



L'instruction d'un projet éolien

Un parc éolien, en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement, doit obtenir une autorisation environnementale afin d'être construit. Le dossier de demande d'autorisation est instruit par les services de la préfecture selon plusieurs étapes clefs que nous vous présentons ci-dessous :

Étapes de la procédure



L'enquête publique

Elle est obligatoire et une étape de la procédure applicable à la prise de décision d'autorisation. Elle intervient au bout de la période d'instruction du dossier.

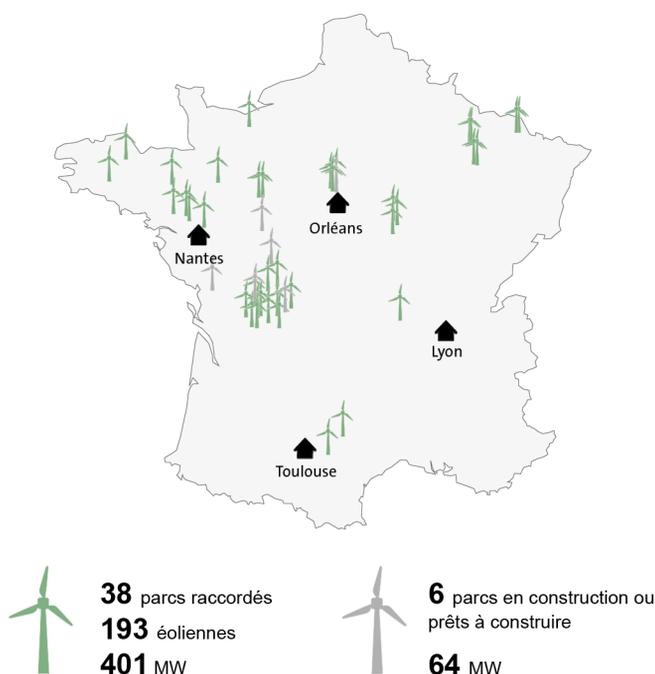
Elle est conduite par un commissaire enquêteur indépendant ou une commission d'enquête désigné(e) par le tribunal administratif. Ce commissaire ou cette commission établit un rapport suite à l'enquête publique, puis émet un avis en tenant compte des diverses contributions et des réponses apportées par le porteur de projet.

Cet avis et ceux émis sur le projet par les différents services de l'État permettront au préfet de prendre une décision avisée.

* Ces délais peuvent être arrêtés ou prorogés : possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet.

ABO Wind en France

Avec son équipe de 180 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



Contacts

Responsable du projet
Guillaume BILLARD
Tél. : 06 07 15 92 51
guillaume.billard@abo-wind.fr

Agence de Nantes
2 rue André Tardieu
44 000 Nantes, France

Responsable communication du projet
Anne-Cécile COTARD
anne-cecile.cotard@abo-wind.fr

 ABO Wind

 www.abo-wind.com/fr

Tournés vers le futur

ABO
WIND